

Bureau du 16 avril 2007

Décision n° B-2007-5124

commune (s) : Saint Priest

objet : **Acquisition de parcelles situées rue Monseigneur Ancel et appartenant à la Commune**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 3 avril 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de la réalisation de la voie nouvelle n° 1 du programme d'aménagement d'ensemble Mi-Plaine, la Communauté urbaine a demandé à la commune de Saint Priest de lui céder les délaissés de voirie situés le long de la rocade "est".

Il est soumis au Bureau le dossier d'acquisition des parcelles communales nécessaires à la réalisation de cette voie, cadastrées sous les numéros 125, 127 et 132 de la section AZ, pour une superficie totale de 1 059 mètres carrés.

Aux termes du compromis qui est soumis au Bureau, la commune de Saint Priest accepte de céder ces parcelles de terrain nu, libres de toute location ou occupation, au prix de 20 000 €, conforme à l'estimation des services fiscaux.

Les frais d'actes notariés sont évalués à 1 037 € ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis d'acquisition d'immeubles situés rue Monseigneur Ancel à Saint Priest et appartenant à la Commune.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0071 le 18 mars 2002 pour la somme de 3 113 621 €.

4° - Le montant à payer en 2007 sera imputé sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 824 à hauteur de 20 000 € pour l'acquisition et de 1 037 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,